

**Avis de clôture du préavis 32bis/2023
approuvé le 14 septembre 2023 par le Conseil communal**

Rappel des objectifs du préavis

Le préavis 32bis/2023 concerne la réalisation d'un audit de sécurité informatique et la mise en place de plusieurs mesures urgentes, à savoir :

- Mise en place d'une solution de connexion à distance ;
- Externalisation des sauvegardes des serveurs ;
- Passage des utilisateurs sur Office 365 et mise à jour des anti-virus et anti-spams ;
- Renouvellement des licences serveurs.

Aspects financiers

	Charges	Produits
Montant brut accordé par le préavis :	36 000,00	
Charges effectives	33 547,50	
Revenus reçus		0,00
Revenus encore à recevoir		0,00
Total net	33 547 50	

L'amortissement se fera sur 3 ans, soit un montant annuel de 11'182.50 CHF par année.

Réalisation

L'ensemble des mesures prévues dans le préavis ont été réalisées et sont maintenant en fonction à satisfaction.

L'audit a été également réalisé et l'analyse résultante a été reçue le 10 septembre 2024, montrant un niveau global d'exposition moyennement critique.

Prochaines étapes

Un nouveau préavis va être transmis au Conseil communal en février 2025 pour corriger les vulnérabilités identifiées afin d'obtenir le label Cyber-Safe d'ici la fin 2025.

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du : 17 février 2025

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

La Syndique :		Le Secrétaire :	
Claudia Perrin		Nicolas Ray	